

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18 juin 2024

**Délibération n° 2024-031
Séance du 14 juin 2024**

Procès-verbal de la réunion du
Conseil d'Administration en date du
5 mars 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2024,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du
5 mars 2024, ci-joint.

Le Président



François-Marie DIDIER



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 14 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules-César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 33

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 17

Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD
Madame Frédérique DENIS
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Hervé GICQUEL
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Antoine GUILLOU
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Monsieur Rémi MUZEAU
Madame Kristell NIASME
Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Germain ROESCH
Madame Delphine TERLIZZI
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET
Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Monsieur Nicolas BESCOND
Monsieur Emmanuel CONSTANT
Madame Rachida DATI
Monsieur Vincent FRANCHI
Madame Nelly GARNIER
Monsieur Jean-Philippe GILLET
Madame Pascale LABBÉ
Monsieur Denis LARGHERO
Madame Marion MARTIN
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Déborah MÜNZER
Madame Raphaëlle PRIMET
Monsieur Azzédine TAÏBI

Étaient représentés :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET donne pouvoir à Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT donne pouvoir à Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Philippe DALLIER donne pouvoir à Monsieur Hamid CHABANI
Madame Rachida DATI donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER
Monsieur Vincent FRANCHI donne pouvoir à Monsieur Rémi MUZEAU
Monsieur Denis LARGHERO donne pouvoir à Madame Josiane FISCHER
Madame Déborah MÜNZER donne pouvoir à Madame Chantal DURAND
Madame Raphaëlle PRIMET donne pouvoir à Monsieur Antoine GUILLOU

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Madame Corinne ROBERT	Inspectrice Générale
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint Technique
Monsieur Émeric LABEDAN	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Monsieur Vincent ROCHER	Directeur Délégué à l'Innovation, la Stratégie et l'Environnement
Madame Marion REVERCHON	Adjointe au Directeur des Ressources Humaines
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Monsieur le Président du Conseil d'Administration certifie le caractère exécutoire des délibérations de cette séance, télétransmises au contrôle de légalité et mises en ligne sur le site internet du SIAAP.

Ce procès-verbal de séance sera publié sur le site internet du SIAAP après avoir été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 juin 2024.

SOMMAIRE

- C2024/003P – Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 novembre 2023
 - C2024/004P – Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 décembre 2023
 - C2024/024D – Remplacement d'un membre de la commission du développement durable
 - C2024/026D – Adoption du cadre de saisine de déontologue référent des administrateurs
 - C2024/016D – Convention de reversement avec la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble
 - C2024/013D – Avenant n°3 à la convention du 22 janvier 2019 avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et VEOLIA Eau d'Ile-de-France SNC – facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement
 - C2024/030D – Avenant n°3 à la convention du 5 janvier 1995 avec le syndicat de l'Orge
 - C2024/019D – Ouverture à la monétisation du compte épargne temps
 - C2024/020D – Approbation du tableau des effectifs budgétaires du SIAAP au 1^{er} avril 2024
 - C2024/018D – Modification de la liste des concessions de logements de fonction
 - C2024/010D – Conventions avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel
 - C2024/023D – Convention avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer – accès au SIG du SIAAP
 - C2024/025D – Convention avec la SEMOP-SIVAL – Transport et analyses physico-chimiques des échantillons d'autosurveillance
 - C2024/011D – Convention avec le Partenariat Français pour l'Eau – PFE
 - C2024/028D – Adhésion à l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) et participation à son 103^e congrès
 - C2024/021D – Participation à la 26^e édition des Journées Information Eaux
 - C2024/029D – Adhésion à l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives – IFTS
 - C2024/031D – Information et comptes rendus portant sur les décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration
- Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 39 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Il est procédé à l'appel et le Président donne les pouvoirs.

M. le Président. – Comme je l'ai dit au Bureau, nous ferons un point sur les Jeux olympiques et Paralympiques (JOP) en fin de Conseil pour information. Il m'a paru essentiel de pouvoir en parler.

Avant de passer à l'ordre du jour, nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de le désigner dans l'ordre inverse du tableau, Monsieur Karim ZIADY, s'il l'accepte, avec comme secrétaire auxiliaire, Madame Sylvie VILLETTE, responsable du service des assemblées au sein de la Direction des Affaires Juridiques. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Avant cela, Madame Frédérique DENIS, je crois qu'il s'agit de votre dernier Conseil d'Administration. Je tenais donc à vous donner la parole, mais surtout à vous remercier pour le travail que vous avez fait au sein du SIAAP depuis longtemps et même avant que je ne sois Président, puisque vous avez œuvré en tant que présidente de la commission du développement durable notamment, sur le rapport du développement durable pour le faire évoluer et en faire le document de qualité qu'il est aujourd'hui. Je voulais, au nom du Conseil d'Administration, vous remercier, je regrette aussi que vous partiez, parce que nous avons d'excellents rapports depuis 2020.

Je vous laisse la parole et je vous remercie au nom du Conseil d'Administration.

Mme DENIS. – Je serai très brève. Effectivement, je quitte mes fonctions de conseillère départementale ainsi que ma délégation pour des raisons qui sont principalement d'ordre personnel.

Je voulais à mon tour remercier cette entreprise publique qu'est le SIAAP, vous remercier, Monsieur le Président, pour votre accueil. Monsieur Belaïde BEDREDDINE n'est pas là, mais je voulais le remercier aussi pour le mandat précédent et les missions qui m'ont été confiées.

J'ai eu beaucoup de plaisir, beaucoup de bonheur à travailler ici, dans ce Conseil d'Administration. Encore une fois, c'est une entreprise publique de qualité à laquelle, en tant que citoyenne et élue, je suis très attachée. Je souhaite donc au SIAAP de continuer à œuvrer pour le bien-être, la qualité de vie des Franciliens, comme il l'a déjà fait, mais de mieux en mieux et de plus en plus.

M. le Président. – Merci beaucoup, Madame DENIS.

Applaudissements.

**C2024/003P – Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du
7 novembre 2023**

M. le Président. – S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**C2024/004P – Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du
19 décembre 2023**

M. le Président. – S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. – J'ai bien noté que pour la fin d'année 2024, chaque procès-verbal, notamment sur les questions budgétaires, sera transmis de Conseil en Conseil.

C2024/024D – Remplacement d'un membre de la commission du développement durable

M. le Président. – Cette délibération vise à substituer Madame Marion MARTIN à Madame Evelyne RABARDEL au sein de la commission du développement durable de notre institution, puisqu'Evelyne RABARDEL, elle aussi, avait quitté notre Conseil d'Administration et avait démissionné de son mandat de conseillère départementale, remplacée par Madame Marion MARTIN. Je la remercie d'avoir accepté cette substitution, même si elle n'est pas là.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/026D – Adoption du cadre de saisine de déontologue référent des administrateurs

M. le Président. – Nous nous mettons en conformité avec le cadre légal. L'idée est d'avoir un déontologue référent propre aux administrateurs du SIAAP comme toute collectivité et distinct de celui auquel les agents du SIAAP peuvent avoir recours.

Le rapport annexé à cette délibération prévoit les modalités de saisine et les outils mis à la disposition du déontologue. Nous pourrons ainsi le désigner en juin, en tout cas le titulaire de cette fonction, mais là, l'idée est de fixer un cadre pour nous et que l'on puisse le saisir à compter de juin quand il aura été désigné. Cela sera évoqué évidemment en Conseil.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/016D – Convention de reversement avec la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble

M. le Président. – Cette délibération fait suite à la décision de l'EPT Est Ensemble de Seine-Saint-Denis de quitter le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et de créer sa propre régie des eaux. Évidemment, cela a des implications et des conséquences sur le SIAAP. Nous devons donc signer une nouvelle convention avec l'EPT.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/013D – Avenant n° 3 à la convention du 22 janvier 2019 avec le Syndicat des Eaux d’Ile-de-France et VEOLIA Eau d’Ile-de-France SNC — facturation et recouvrement de la redevance d’assainissement

M. le Président. – Il s’agit d’une délibération miroir à la précédente. Nous prenons en compte le retrait des communes évoquées du SEDIF, qui modifie en conséquence notre convention avec le SEDIF.

S’il n’y a pas d’observation, je vous propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l’unanimité.

C2024/030D – Avenant n° 3 à la convention du 5 janvier 1995 avec le syndicat de l’Orge

M. le Président. – Cette délibération technique permet au SIAAP d’achever et de se mettre en conformité avec les décisions de plusieurs communes de se retirer du syndicat de l’Orge, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge dans le 91.

S’il n’y a pas d’observation, je vous propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l’unanimité.

C2024/019D – Ouverture à la monétisation du compte épargne temps

M. le Président. – Cette délibération intervient dans un contexte de dialogue social très soutenu, et je remercie Monsieur Hervé CROUX, Directeur Général Adjoint en charge des ressources et notamment du dialogue social, pour tous les efforts qu’il met en place avec les organisations syndicales pour que nous ayons un dialogue social apaisé depuis maintenant quelques années.

Parmi les enjeux des discussions qui ont été conduites figure la possibilité d’offrir aux agents du SIAAP de pouvoir monétiser une partie de leur compte épargne temps (CET). Pour synthétiser, dès 2024, les agents pourront monétiser un nombre maximum de dix jours, qui sera porté à quinze jours en 2025, notamment ceux qui auront des astreintes lors des JOP 2024. Je crois que c’est à peu près la même chose pour la ville de Paris, Monsieur GUILLOU ?

M. GUILLOU. – Je fais appel aux souvenirs de mes anciennes fonctions, à votre invitation, Monsieur le Président. Ce n’est pas exactement le même dispositif ni les mêmes volumes, mais le principe est à peu près le même, d’avoir une possibilité temporaire de monétisation plus importante sur l’année 2024. Je crois qu’il n’a pas été prévu d’étendre à 2025, mais en tout cas, le principe général est similaire, effectivement.

M. le Directeur Général. – De manière générale, nous allons beaucoup solliciter en renfort et en astreinte les agents, ce qui va générer des repos. Soit ils ont des CET pleins et ils peuvent les vider dès cette année, pour faire de la place pour placer les repos qu’ils généreront pendant les JOP. Ceux qui n’ont pas encore de CET et qui vont générer beaucoup de repos cette année pourront les monétiser en 2025. Il y a treize jours vraiment spécifiques JOP et le reste du temps, le principe est de dix jours monétisables par an.

M. le Président. – S’il n’y a pas d’observation, je vous propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. – Merci pour les agents.

C2024/020D – Approbation du tableau des effectifs budgétaires du SIAAP au 1^{er} avril 2024

M. le Président. – Nous mettons à jour le tableau des effectifs du SIAAP à la date du 1^{er} avril. Le rapport est annexé à la délibération. Monsieur Hervé CROUX, qu'est-ce que cela donne ?

M. le Directeur Général Adjoint chargé des Ressources. – Sur ces nouveaux effectifs, nous ajoutons 4 postes d'ingénieurs territoriaux pour la Direction du Système d'Information (DSI), mais globalement, au 1^{er} avril 2024, nous sommes à 1 885 emplois budgétaires supplémentaires au lieu de 1 881 au 1^{er} janvier 2023. Il reste encore 191 postes à pourvoir. Nous avons donc 1 690 postes pourvus à date, contre 1 668 au 1^{er} décembre 2023. Il faut à cela compter les agents de la Ville de Paris mis à disposition, au nombre de 42 contre 43 en 2023.

M. GLEIZES. – Les 195 postes vacants correspondent-ils à des postes qui ont été ouverts et qui ne sont pas encore pourvus ou s'agit-il d'anciens postes vacants ?

M. le Directeur Général Adjoint chargé des Ressources. – Ce sont des postes à pourvoir. Au 1^{er} janvier 2024, nous avons 1 690 postes pourvus contre 1 668 au 1^{er} décembre 2023, soit un différentiel de 22 postes que nous avons pourvus en 2023. Par ailleurs, dans les postes budgétaires ouverts, nous en avons 1 885 à date. Entre les 1 885 emplois ouverts et les 1 690 pourvus aujourd'hui, nous avons un différentiel de 191.

M. le Président. – Qui peuvent être des emplois anciens, voire très anciens, que nous n'arrivons pas à pourvoir parce qu'il y a un problème d'attractivité en Île-de-France.

M. le Directeur Général Adjoint chargé des Ressources. – Qui se retrouvent d'année en année.

M. le Directeur Général. – Le but est de les pourvoir et d'améliorer notre marque employeur, c'est-à-dire être plus attractifs pour les pourvoir. Nous avons des efforts à faire pour aller dans les écoles, pour aller chercher les jeunes ingénieurs ou les jeunes Bac+2 ou Bac+3. Nous avons besoin de rendre ces postes plus attractifs.

M. GUILLOU. – Monsieur le Président, puisque vous avez fait appel à mes souvenirs d'anciennes fonctions, je me permets de prolonger la question de Monsieur GLEIZES. Quelle est la typologie de métiers sur laquelle nous avons le plus de difficultés à recruter ?

M. le Directeur Général. – Ce sont plutôt les B. Nous sommes assez attractifs pour les C. Pour les B, nous avons des difficultés. Nous sommes très en concurrence avec le privé. Pour les ingénieurs, nous arrivons un peu plus à recruter.

M. le Directeur Général Adjoint chargé des Ressources. – Il y a aussi le souci de pouvoir amener les catégories C à passer les concours ou les examens professionnels nécessaires pour accéder à la catégorie B, ce qui est toujours assez compliqué, vous le savez.

M. le Président. – S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/018D – Modification de la liste des concessions de logements de fonction

M. le Président. – Cette délibération vise à permettre la création d'un logement de fonction supplémentaire pour le site de Seine-Grésillons, pour des raisons d'astreinte opérationnelle, d'exploitation. Ce logement est confié à un quatrième chef opérateur. Cela va dans le sens d'améliorer l'efficacité du site.

M. le Directeur Général. – L'usine de Grésillons n'est pas conduite en 3x8, donc ce sont les astreintes qui acquittent les alarmes la nuit et qui sont réveillées sur les alarmes la nuit. Il s'agit d'une astreinte très sollicitée sur laquelle nous souhaitons ajouter une personne logée. Nous souhaitons réduire leur sollicitation et l'étaler sur plus de personnes.

M. GLEIZES. – Je suis désolé Monsieur le Président, je reviens sur le point précédent. Il manque 57 ingénieurs sur 149, cela fait beaucoup, et il manque 49 techniciens sur 168. Concernant la maintenance des sites industriels, n'existe-t-il pas un risque de défaillance, d'insuffisance ? Un tiers, cela fait beaucoup, au-delà des difficultés de recrutement. Je suis Président d'une école d'ingénieurs, je sais comment cela fonctionne en termes de maintenance industrielle de l'appareil de production.

M. le Directeur Général. – Sur les postes opérationnels, de pilotage etc, nous allons avoir des gréements. Il peut y avoir des postes d'ingénierie qui s'adaptent en fonction des vacances.

M. le Président. – Je vous propose en tout cas d'adopter la délibération n° 2024/018D sur les logements de fonction. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/010D – Conventions avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel

M. le Président. – Cette délibération vise à renouveler la convention triennale qui nous lie au Comité des Œuvres Sociales (COS) et donc les grands principes, évidemment le principe de subvention et des locaux et des moyens qui sont mis à disposition du COS, qui réalise un travail très important pour les agents. Nous ne votons pas le montant de la subvention qui sera proposé, je pense, en juin, au budget supplémentaire. C'est simplement fixer le cadre de travail avec le COS.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/023D – Convention avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer — accès au SIG du SIAAP

M. le Président. – Cette délibération entre dans le cadre de l'organisation des JOP. Elle permettrait d'autoriser les services du ministère de l'Intérieur à consulter nos données, notamment pour des mesures de sécurité. Elle sera ensuite pérennisée après les JOP.

C'est une disposition de loi à laquelle nous ne pouvons déroger. Il me paraissait essentiel de signer une telle convention avec les services de l'État.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/025D – Convention avec la SEMOP-SIVAL — Transport et analyses physico-chimiques des échantillons d'autosurveillance

M. le Président. – Cette délibération technique vise à contractualiser nos relations avec la SIVAL, la SEMOP du SIAAP avec Veolia, sur la question des analyses de notre laboratoire. Que les analyses qui sont réalisées pour SIVAL seront faites par les laboratoires du SIAAP. Cela va dans le bon sens pour le SIAAP.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/011D – Convention avec le Partenariat Français pour l'Eau — PFE

M. le Président. – Monsieur Vincent FRANCHI devait présenter cette délibération mais il est absent. J'ai évoqué lors du Bureau le mandat spécial qui sera donné à la délégation du SIAAP qui se rendra au Forum Mondial de l'Eau. Depuis plusieurs années, nous avons une convention avec le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) qui regroupe l'essentiel des acteurs français du monde de l'eau et de l'assainissement. Cette convention est arrivée à échéance fin 2023 et dans l'attente d'une nouvelle proposition, elle nous permet d'encadrer la participation du SIAAP au Forum de Bali, puisque dans le cadre des précédents forums qui ont pu avoir lieu, le SIAAP participait aux salons de la France du FME.

Cette convention nous permet de pérenniser cette convention avec le PFE et surtout de pouvoir être accueillis, pour les administrateurs qui auront la chance de représenter le SIAAP au Forum Mondial de l'Eau en mai.

M. GLEIZES. – Si nous pouvions éviter d'utiliser l'expression « l'eau pour l'homme et la nature ». Je ne suis pas sûr qu'en plus, ce soit la bonne traduction de l'anglais. Je ne pense pas que le mot « man » était utilisé. Les êtres humains et la nature. En plus l'homme avec un petit « h », c'est très masculiniste comme expression.

Ma question est : qu'est-ce que l'hydro-diplomatie ? Je crois que c'est la première fois que j'en entend parler. Est-ce encore une traduction littérale ? Qu'entend-on par hydro-diplomatie ? C'est l'un des sujets du Forum Mondial de l'Eau, j'ai vu cela tout à l'heure en Bureau.

M. le Président. – Je crois que le Forum Mondial de l'Eau est historique. Nous ne faisons que nous inscrire dans la continuité. Je pense qu'il est essentiel que le SIAAP puisse être présent et parler de ses enjeux, et notamment ses enjeux de coopération décentralisée à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau. Je pense qu'il s'agit quand même d'un moment d'échange important pour voir les acteurs et montrer que le SIAAP fait beaucoup de choses.

L'hydro-diplomatie est un terme qui nous permet de réunir et de discuter avec d'autres organismes étrangers. Il s'agit peut-être d'un terme de communication, mais je pense que la mission principale du SIAAP n'est pas de faire de la diplomatie, mais nous sommes sur les métiers de l'assainissement et nous pouvons être amenés à travailler avec des pays étrangers, comme nous le faisons depuis trente ans.

M. GLEIZES. – Je ne sais pas quel sera le mandat des élus du SIAAP qui iront à Bali, mais il y a deux problématiques importantes sous cette question de l'eau. Il y a la question de la

géopolitique avec le contrôle de l'eau en amont, notamment avec les grands barrages, comme le grand barrage du Nil, entre la Turquie et les autres pays du Moyen-Orient. Nous savons que ce sont des enjeux très importants.

Et il y a la question de l'assainissement, qui est le travail du SIAAP, sur la gestion des villes, le fait d'éviter des épidémies, surtout dans les grandes concentrations urbaines.

Je vais signer un partenariat avec ONU Habitat au niveau de l'école d'ingénieurs de la Ville de Paris. Nous allons faire une chaire. Nous avons abordé ces questions la semaine dernière.

Ce sont deux lignes un peu différentes, donc si nous pouvons avoir un peu plus de détails sur l'apport du SIAAP par rapport à cela et savoir si vraiment il y a un point abordé sur les questions de la gestion des villes. Je ne suis pas contre le fait d'utiliser des termes comme hydro-diplomatie, mais il faut savoir ce qu'on met derrière et surtout ce que nous pouvons apporter sur ces participations internationales.

Le Forum Mondial de l'Eau est très important. Madame Anne LE STRAT avait joué un rôle très important, notamment sur la définition de l'eau comme bien commun, qui était une bataille mondiale. Nous nous sommes quand même interrogés sur les questions d'assainissement, nous ne sommes pas sur les questions d'eau.

Je ne vous demande pas une réponse tout de suite, mais si nous pouvons avoir plus de précisions sur ce que nous allons faire sur ces thématiques. Je pense que nous avons intérêt à y participer, mais il faut savoir sous quel mandat.

M. le Président. – Je vais laisser Madame Frédérique DENIS répondre, mais sur votre question, nous sommes en train d'étudier le programme justement. Nous faisons des mandats, mais je crois que la convention prévoit que si nous n'allions pas au Forum Mondial de l'Eau, nous ne participerions pas financièrement. Nous nous laissons cette liberté. Cela dépendra aussi du PFE et des rencontres que nous pourrions avoir à Bali, pour ne pas partir simplement pour être au Forum Mondial de l'Eau. Nous regardons cela avec eux. L'idée était aussi, dans un souci de transparence, que nous signions cette convention et que nous puissions participer.

Je vais laisser répondre Madame Frédérique DENIS, qui connaît ces sujets depuis longtemps.

Mme DENIS. – Très succinctement, je crois qu'il est important que le SIAAP puisse participer à ce genre de rencontre. Comme vous l'avez dit, effectivement, le SIAAP n'est pas un acteur diplomatique, mais il est un acteur important en termes de protection de la ressource. Je crois que c'est tout le lien qu'il faut rappeler entre la question de l'assainissement et la protection de la ressource. Là, le SIAAP, à travers également ses actions de coopération décentralisée, est un opérateur, je ne vais pas dire de premier plan, mais c'est un opérateur important. À ce titre, il a aussi son mot à dire.

Il me semble aussi que dans un précédent Forum Mondial de l'Eau, ce qui avait été intéressant aussi, par rapport à d'autres acteurs sur la scène internationale, qui sont souvent des opérateurs privés, le SIAAP a cette particularité, et je crois que c'est une voix qu'il faut continuer de faire entendre, d'être l'émanation d'une structuration citoyenne, même si c'est à travers la représentation. C'est la parole des citoyens à travers leurs représentants élus au Conseil d'Administration. Pour beaucoup d'États, qui viennent écouter les intervenants au Forum Mondial de l'Eau, c'est un type de gouvernance assez unique.

M. le Président. – Merci, Madame DENIS. En tout cas, sur tous ces sujets internationaux, on ne va pas présenter de stratégie internationale, mais je pense qu'il est important aussi que lorsque nous allons dans des projets, nous soyons accompagnés par des partenaires, que ce soit des départements comme le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine, ou l'AIMF. Cela nous donne du poids, renforce aussi notre capacité à contrôler les projets où nous allons, parce qu'ils sont parfois loin. En interne au SIAAP, nous n'avons pas forcément les équipes pour pouvoir assurer. Je regarde Monsieur Vincent ROCHER, Directeur Délégué à l'Innovation, la Stratégie et l'Environnement, qui a récupéré la délégation internationale au sein de sa direction.

Le Forum Mondial de l'Eau est important pour nous, ne serait-ce que pour voir nos partenaires et peut-être aussi parler avec l'UNESCO ou avec d'autres.

Monsieur Jérôme GLEIZES, nous parlons de Partenariats Français pour l'Eau (PFE). Il faut que l'assainissement soit aussi un sujet important pour le PFE et que nous ne soyons pas simplement présent. Là-dessus, nous leur avons bien fait comprendre les choses et c'était le sens de cette délibération et de cette convention.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/028D – Adhésion à l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) et participation à son 103^e congrès

M. le Président. – Cette délibération est votée chaque année. Nous adhérons à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) pour un montant de 5 012,50 €. Nous participons à son congrès comme chaque année pour 6 500 € et cela permet au SIAAP d'être en lien. C'est un repaire d'ingénieurs.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/021D – Participation à la 26^e édition des Journées Information Eaux

M. le Président. – Là encore, s'agissant de l'ASTEE, nous participerions à ses journées annuelles d'information qui se tiendront en octobre. Le congrès annuel de l'ASTEE est début juin. Le montant est de 1 650 €. Évidemment, j'imagine que nous avons un stand et ce genre de choses pour présenter les activités du SIAAP et peut-être, cher Jérôme GLEIZES, attirer aussi des ingénieurs manquant au sein du SIAAP en participant à toutes ces journées d'information ou congrès.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/029D – Adhésion à l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives — IFTS

M. le Président. – Cela nous permet d'adhérer au centre d'expertise international, l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS), pour un montant de 6 142 €. Monsieur Vincent ROCHER, merci de nous donner une explication.

M. le Directeur Délégué à l'Innovation, la Stratégie et l'Environnement. – Il s'agit d'une association d'expert sur tout ce qui concerne la filtration membranaire. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans nos filières traitement, nous avons intégré beaucoup de bioréacteurs en membrane et cela nous permet d'avoir accès à une expertise technique de pointe sur tous les sujets d'optimisation de leur fonctionnement et de limitation de leur vieillissement.

M. le Président. – S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C2024/031D – Information et comptes rendus portant sur les décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration

M. le Président. – Cela retrace toutes les décisions qui ont été prises par délégation du Conseil, avec les services, sur les marchés. Pas besoin de délibérer, mais nous sommes à votre disposition s'il y avait des questions.

Questions diverses

M. le Président. – Nous passons au sujet des JOP. Je rappellerai, pour ceux qui devraient partir, que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le mardi 11 juin 2024 à 14 heures 30.

M. le Directeur Général. – Pour les JOP, les différents objectifs sont d'avoir une Seine sans bactérie, donc de ne pas rejeter des bactéries depuis nos usines.

La deuxième chose est de mieux maîtriser les déversements en temps de pluie, et donc d'être plus résilients à une pluie de trois mois pour éviter là encore de polluer la Seine.

La troisième chose est que nos usines épurent correctement pendant les JOP pour que nous sachions traiter le flux au maximum et que nous n'ayons pas des pannes d'usines ou des usines indisponibles. Il y a toute une gestion, à la fois des chômages et de la maintenance préventive en amont, pour maintenir à la fois nos capacités de stockage et de traitement des débits excédentaires.

Il y a bien sûr le quatrième objectif, celui d'avoir un héritage à la suite de ces investissements.

Il y a les ouvrages de désinfection. Ce sont les uniques ouvrages dédiés à la baignade. L'ensemble des autres ouvrages que je vais vous présenter ensuite ont tous une fonction d'assainissement. Dans le cas présent, ces deux ouvrages que sont la désinfection à Valenton par l'injection de réactifs et les traitements ultra-violet à l'usine de Marne-Aval, sont les seuls qui ne font que désinfecter et qui ne participent pas directement à la fonction d'assainissement.

Sur la désinfection, elle a fonctionné à 95 % pendant le test event. Nous avons donc eu 5 % du temps où elle était indisponible. Nous fiabilisons par deux cuves. Nous avons doublé le nombre de cuves, donc nous sommes plus résilients aux livraisons de camions qui sont à flux tendu. Nous réduisons donc la fréquence de livraison des camions. Nous avons plus de stock.

Nous ajoutons une troisième skid (équipement d'injection de réactifs), qui fait une redondance avec les deux premiers. Nous le démarrons le 1^{er} avril. Un certain nombre de test events vont être réalisés dès le mois d'avril. Il y en a déjà eu. Nous souhaitons voir l'effet de la désinfection à partir d'avril.

Sur la désinfection des ultra-violet, c'était 100 % disponible à l'été 2023. Cela démarre aussi au 1^{er} avril. Les lampes à ultra-violet vont bénéficier cette année d'un régime plus continu d'eau grâce à des bassins de stockage amont et aval de l'usine de Marne-Aval, qui servent à la fois à l'assainissement, mais aussi à réguler les UV.

Ensuite, il y a tout le bassin versant du Ru Saint-Baudile. Nous sommes sur un certain nombre d'ouvrages. Il y a d'abord le bassin de la DEA93 du ru Saint-Baudile sur lequel nous n'intervenons pas. Il y a la vanne Thomoux, qui est réalisée en maîtrise d'ouvrage SIAAP, maîtrise d'œuvre départementale. Le siphon sous la Marne est lui aussi en maîtrise d'œuvre départementale. Ensuite, il y a deux bassins à l'arrivée, à Marne-Aval, réalisés par le SIAAP.

La vanne Thomoux est achevée. Elle attend le siphon pour être mise en service. Les travaux relatifs au siphon se terminent dans quelques jours. Ensuite, nous aurons une fin d'essai et une mise en service en avril 2024.

Les deux ouvrages vont entrer simultanément en service.

Ensuite, il y a les deux bassins qui se trouvent à Marne-Aval. Nous les avons mis en eau. Ils sont en cours de finition avec une mise en service en avril 2024.

Ce qui est assez frappant, c'est qu'à mon arrivée au SIAAP en janvier 2023, il n'y avait rien, aucun bassin. Ces bassins aériens ont été construits en moins d'un an. C'est assez impressionnant.

Ensuite, le collecteur VL8 va être mis en service le 8 juillet 2024. L'avancement des lots est dessiné. Il y a un tronçon d'un kilomètre qui est à 100 % au milieu, entre le puits 10 et le puits 15 de Vigneux, fait l'année dernière. En ce moment, nous avons trois tunneliers qui creusent en parallèle. Nous avons le lot 1 qui est à 57 %, qui va rejoindre le puits d'Orly, en partant de l'usine de Valenton. Il y a le lot 2 qui part de Vigneux et qui va rejoindre Orly. C'est probablement celui qui arrivera en premier. À Orly, il faudra sortir les deux tunneliers à la suite.

Ensuite, il y a le lot 3 qui creuse vers Athis-Mons.

Le planning est tendu. Il y a plusieurs chemins critiques. Cela se joue soit entre le lot 1 et le lot 2 qui doivent libérer le puits successivement, soit le lot 3. C'est plutôt le lot 3 qui est un peu à la peine en ce moment et dont nous suivons le rythme journalier d'avancement.

Tous les chantiers sont maintenant en 24/24h et 7/7 jours. Les sorties de tunneliers le seront également. Le gros enjeu est d'arriver à achever ce tunnel avant les JOP.

Nous avons le poste de relevage de Crosne, il s'agit du tunnel en parallèle du VL8. Il y a un ancien tunnel. C'est celui qui est dessiné en petits pointillés noirs à l'écran, qui passe par le poste de Crosne. Le poste de Crosne, dont nous avons, pour simplifier, doublé les alimentations électriques et doublé les pompes. Nous pouvons avoir toutes les pompes en panne et avoir des pompes de secours qui démarrent et qui reprennent. Nous avons vérifié la cheminée d'équilibre ainsi que son état qui est très bon. Nous avons donc un poste qui redémarre fiabilisé pour les JOP et c'est important.

Ensuite, il y a des actions sur des déversoirs d'orage, pour limiter les déversements sur ces déversoirs d'orage. Il y a le Paul Bert qui est terminé et le Pajeaud qui se termine en avril 2024.

Il y a de nouvelles demandes. L'installation en sortie du Fresnes-Choisy. Le Fresnes-Choisy se jette dans la Seine. En sortie du Fresnes-Choisy, il y a des débris flottants et il nous a été demandé de mettre un barrage flottant pour récupérer ces débris. C'est une demande récente qui n'était pas, initialement, dans le plan baignade.

Nous avons une reprise de temps sec du Fresnes-Choisy. Cela veut dire qu'en temps sec, le Fresnes-Choisy reçoit de l'eau usée. Beaucoup de mauvais branchements ont été corrigés en amont, mais il en restera en résiduel. On pompe ce résiduel d'eaux usées en temps sec pour le renvoyer vers un émissaire qui est censé avoir de l'eau usée et qui ne se rejette pas en Seine. C'est une ligne de secours pour les mauvais branchements qui n'auraient pas encore été corrigés et qui n'exonère pas des actions en amont d'assainissement et de correction des branchements. Nous le réalisons et nous le mettrons en service en juin 2024. Il sera sous maîtrise d'œuvre du Val-de-Marne avec une maîtrise d'ouvrage SIAAP.

Le Fresnes-Choisy est le gros collecteur rond du bas à l'écran. À l'intérieur, nous mettons une tuyauterie d'aspiration, cela passe dans une pompe et cela renvoie vers le petit collecteur rectangulaire qui est un peu plus haut. On voit le barrage flottant que nous allons installer sous le pont de l'A86.

Je vais laisser Monsieur Émeric LABEDAN, Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation, présenter l'organisation mise en place pour le suivi des JOP.

M. le Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation. – En complément de toutes ces installations, comme l'a dit Monsieur le Directeur Général, qui vont servir pour la période des

JOP, mais qui sont évidemment un héritage important pour nous, et notamment pour revenir en un mot sur le poste de Crosne, qui doit subir des opérations de maintenance régulières, jusqu'à présent et sans le VL8, nous étions incapables de le faire sans avoir de rejet d'eau en Seine. Grâce à ces installations, nous allons aussi améliorer la maintenabilité de nos installations.

Comme toute épreuve sportive, on ne se lance pas dans l'aventure sans se préparer et sans s'échauffer, donc quatre phases dans cette préparation, en appui des chantiers que nous venons de balayer ensemble : une phase d'anticipation. Nous préparons l'organisation. Elle est en cours et s'achève. Elle débouchera ensuite sur une phase de préparation, où l'on s'entraîne, où l'on se teste. C'est toute la période qui va se dérouler au cours du deuxième trimestre de l'année, juste avant l'été, pour, pendant l'été, être d'abord dans une phase de vigilance, où nous allons nous roder sur les rondes, les inspections que nous allons mettre en œuvre, les astreintes que nous allons renforcer, le rodage de cette organisation. Puis, il y aura la période des épreuves en soi, avec deux temps : les JO et les JOP.

Un focus sur le plan d'action de résilience. Durant la période amont des JO, jusqu'au 1^{er} juillet, nous nous sommes attachés à identifier les risques de défaillance qui pourraient avoir une incidence sur la tenue des épreuves et nous avons renforcé les opérations de maintenance et l'approvisionnement électrique que nous avons doublé, comme sur le poste de Crosne notamment. Sur la sécurisation de nos systèmes informatiques ou la sûreté physique de nos installations, mais aussi au niveau des personnes, que ce soit pour nos équipes en régie ou la sensibilisation et la mobilisation des prestataires.

Ensuite, pendant les JO, il s'agira de mettre en place des binômes qui vont assurer la surveillance des installations et qui vont être capables de réagir en cas d'aléa, avec des astreintes renforcées. Nous allons passer d'environ de 45 agents aujourd'hui en astreinte nuit et week-end à 28 agents en plus en astreinte pendant les périodes de JO pour être capables d'avoir des compétences et une capacité à réagir dans les délais qu'imposeront ces épreuves.

C'est aussi l'organisation de la transmission d'informations, la coordination entre la préparation, la surveillance, la tenue de cet évènement avec le reste de la vie du système d'assainissement.

Ce plan d'action est piloté en interne SIAAP et est suivi en Préfecture de région Île-de-France tous les mois. La dernière réunion a eu lieu fin février et la prochaine aura lieu fin mars.

Vous avez en annexe du dossier, en complément, le calendrier des épreuves, des éléments complémentaires sur la gestion de crise, le détail du renforcement de l'organisation que nous avons mis en place.

M. GUILLOU. – Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai une question sur le VL8, qui est l'ouvrage le plus critique en termes de calendrier. Monsieur le Directeur Général, vous disiez que le lot 3 était sur le chemin critique. Si j'ai bien compris, tous les lots désormais, y compris le lot 3, sont passés en 7/7 jours en rythme de travail.

M. le Directeur Général. – Oui. Pour le plan baignade, nous avons présenté un planning à mi-juillet et la Préfecture nous a demandé d'avoir un peu plus de marge, donc nous sommes revenus sur le 8 juillet. Après, nous faisons face à un terrain assez dur, entre Athis et Vigneux, et qui se découpe plus lentement que les autres terrains que nous trouvons en aval de la Seine.

Nous nous assurons que tout est industrialisé. C'est-à-dire que nous avons suffisamment de personnel, nous sommes en 7/7 jours, nous avons toutes les pièces approvisionnées pour le tunnelier, notamment toutes les pièces d'usure. Nous avons plusieurs jeux de pièces d'usure. En fait, comme nous sommes au milieu de la Seine, nous n'avons pas pu forer. Nous n'avons pas le droit d'interrompre la circulation de la Seine pour forer. Nous avons des forages sur le côté de la Seine, quand on arrive en fin ou quand on commence, mais le milieu est une inconnue. Nous avons encore 200 mètres à faire au milieu de la Seine sur le lot 3 et on ne sait pas quel terrain on va trouver. Ça se trouve, là, on a du dur et après, ce sera de l'argile, ça va coller, donc il faudra changer les outils. Nous nous assurons donc que nous avons les outils à l'avance.

Nous essayons de réfléchir à ce qui pourrait ne pas marcher. Par exemple, nous nous sommes dit, à l'arrivée sur le puits que nous allons peut-être être bloqués par des palplanches (plaques

métalliques qui font l'étanchéité des rives). Nous allons donc approvisionner une barge pour être prêts à lever une palplanche, voire pour lever les palplanches avant de faire passer le tunnelier, pour être sûr que cela passe. Chaque fois, nous avons une démarche systémique : quels sont les problèmes qui peuvent nous tomber dessus et comment y réagir très vite.

M. GUILLOU. – Si je lis bien le document, la phase avec les tunneliers s'étend jusqu'à fin mai. Les principaux risques qui peuvent se matérialiser, c'est donc d'ici à fin mai. Après fin mai, on sera plus rassuré. Je vois que ce n'est pas si simple que cela.

M. le Directeur Général. – Sortir les tunneliers est plus une phase connue, mécanique. Actuellement, c'est plutôt la géologie et comment on accoste sur les puits. Il faut que cela se passe bien quand on accoste sur les puits.

M. GUILLOU. – Quels sont les principaux risques après fin mai ? J'imagine qu'il y en a quand même sur l'ensemble des projets, dans la phase sortie du tunnelier.

M. le Directeur Général. – Les autres projets sont tous à l'heure. Ils arrivent en avril. Le VL8 éclipse un peu la réussite des autres projets. C'est un peu le sujet.

Il ne faut pas qu'il tombe en panne. Il faut qu'il fonctionne de manière opérationnelle.

Il faut aussi que ce qu'on met en service soit bien conduit, d'où l'organisation de Monsieur Émeric LABEDAN d'avoir du personnel et des procédures rodées.

M. GUILLOU. – Je me suis mal fait comprendre. Toujours sur le VL8. J'ai bien vu que sur les autres projets, cela avançait dans les bons calendriers. Post-sortie des tunneliers, entre fin mai et début juillet, quels sont les principaux risques qui pourraient faire déraiper le calendrier ?

M. le Directeur Général. – Ce serait un accident du travail. Il y a beaucoup de manutentions. Il faut faire attention. Nous sommes en 3x8 7 jours/7, mais nous ne faisons pas n'importe quoi. Nous maintenons une vigilance renforcée sur la sécurité des compagnons.

M. le Président. – Monsieur Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES. – Je suis un peu sceptique sur le calendrier parce que le 8 juillet pour une épreuve qui commence le 28, cela ne fait pas beaucoup de marge de manœuvre.

Au vu de votre réponse précédente, il y a différents scénarios. Le 8 juillet est-elle la date moyenne entre différents scénarios ? Ou est-ce la date la plus pessimiste de fin ?

Par ailleurs, pour que cela ait des effets sur la Seine, notamment sur la récupération des eaux qui pourraient être polluées, ne faut-il pas un temps pour que l'eau puisse se régénérer ? Est-ce inclus ? Ou est-ce uniquement en cas de problème qu'on a besoin de tous ces outils ?

M. le Directeur Général. – Le transit est au maximum de deux jours. En général, il est moindre. Il faut que nous soyons en service au plus tard le 24 juillet pour que cela ait un effet le 26.

M. GLEIZES. – Deux jours d'effet ? Ah oui c'est rapide.

M. le Directeur Général. – Oui, ce que nous déversons arrive vite. Quelque part, il y a encore des marges pour le sujet, après, dès le 18, nous sommes en Cotech. Nous sommes tous les jours en comité avec les JO, à gérer le système d'assainissement. Il faut avoir fini avant le 18. C'est mieux, mais formellement, il faut que nous soyons en service deux jours avant.

M. GLEIZES. – Vous avez dit qu'il y avait différents types de scénarios en fonction de ce à quoi vous pouvez être confrontés techniquement. Le 8 juillet est-elle la date moyenne entre différents scénarios ? Est-ce la date la plus pessimiste ou la plus optimiste ?

M. le Directeur Général. – Cela se joue entre le 1^{er} et le 15.

M. GLEIZES. – Oui, donc c'est la moyenne.

M. le Directeur Général. – Nous pouvons aussi dire que le VL8 n'est utile que s'il pleut. Il faut qu'il y ait des débordements du réseau d'assainissement pour que le VL8 ait un effet en évitant un débordement.

M. GLEIZES. – C'est une période où il peut y avoir des orages violents.

M. le Directeur Général. – Oui, quand on regarde les périodes de baignade, il y a un tableau avec les périodes de baignade, entre les entraînements, les jours des épreuves et les jours de report des épreuves si ce n'était pas baignable, il faudrait être tout le temps baignable quasiment.

M. le Président. – Effectivement, il y a ce sujet du VL8. Toutes les équipes sont mobilisées, les entreprises aussi, trois lots différents. Nous sommes en discussion avec le Préfet de région quasiment quotidiennement. En tout cas, il y a des informations en temps réel et c'est pour cela que je voulais aussi que nous ayons ce point. Comme l'a dit Richard BUISSET, le VL8, c'est par temps de pluie et c'est aussi une façon de sécuriser le réseau, parce que le VL8, ce n'est pas simplement la baignade, c'est aussi les 60 ou 70 prochaines années. Que nous puissions aussi faire la maintenance sur deux ouvrages.

M. le Directeur Général. – Oui, il y a l'ATC (Athis Crosne) et l'ECV (émissaire Crosne Valenton).

M. le Président. – Voilà, il me paraissait essentiel que nous ayons un point sur le sujet.

M. le Directeur Général. – En tout cas, nous nous battons pour y arriver et nous voulons que ce tunnel arrive à l'heure. Nous y mettons les moyens.

M. le Président. – Pour terminer, vous avez deux invitations. Ce sont les mardis du mois de mars en comptant ce Conseil. Nous avons la Conférence d'assainissement le 12 mars à la Cité de l'Eau et de l'Assainissement, avec tous les maîtres d'ouvrage et nous avons ouvert aussi aux départements non constitutifs, les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise pour présenter les grands travaux et les grandes lignes budgétaires du SIAAP, comme nous nous y étions engagés, faire deux Conférences d'assainissement par an, et puis avancer aussi sur les projets lors de ce moment d'échange proactif avec les maîtres d'ouvrage. C'était à leur demande.

Deuxième invitation, le 19 mars à 11 heures, il s'agit de la visite de présentation des chantiers de la clarifloculation à Seine-Aval. Vous êtes les bienvenus.

S'il n'y a pas d'autres points, je propose que nous clôturions la séance.

La séance est levée à 15 heures 35.

Le secrétaire de séance

Karim ZIADY

Le Président

François-Marie DIDIER